

7 Jours Filpac Cgt

Directeur de publication : Marc Peyrade - Rédaction : Jean Gersin - n° 11

À tous nos camarades de la CGT et aux syndicalistes mobilisés

Et maintenant ? Pourquoi ne pas être présents et mobilisés le 30 octobre devant le siège du Medef pour les retraites complémentaires et contre « la feuille de route » de Valls, qui pose le préalable de la fin du Code du Travail pour détruire le droit social actuel dans le but de numériser le travail et développer l'auto-entrepreneur contre le statut du travail salarié.

Mardi 3 novembre, 11 heures devant l'usine de Wizernes, solidarité avec les militants CGT et les salariés d'Arjowiggins pour la survie de leur usine et des emplois.

La réussite du rassemblement en soutien aux salariés et à l'intersyndicale d'Air France indique un nouveau contexte favorable à la mobilisation. Les militants de la CGT sont confortés dans leurs actions par le refus de leur organisation de participer à la mascarade libérale dite « Conférence sociale ». Ils ressentent la campagne contre les salariés d'Air France et les insultes quotidiennes contre la CGT comme un rappel de l'évidence : le pouvoir et le patronat veulent déblayer la CGT et le syndicalisme non institutionnalisé. De plus, le putsch contre les retraites complémentaires confirme la violence anti-sociale du dispositif en place.

Pourquoi ?

Les vraies échéances de Hollande-Valls-Macron-Medef sont toutes proches

Le 30 octobre l'accord illégitime et minoritaire patronat-CFDT-CFTC-CGC-Valls contre la retraite complémentaire sera finalisé au siège du Medef.

Dès le 28 octobre, Valls lance son offensive d'automne. Sa feuille de route est la suivante :

1. Contre la Sécurité sociale et pour en finir avec le Code du Travail, fabriquer un compte personnel d'activité voté par la loi Rebsamen du 17 août 2015 (Art.38), qui entrerait en vigueur le 1^{er} janvier 2016.
2. Dès le 28 octobre, un document d'orientation lancera la négociation sur le CPA, qui devra intervenir d'ici la fin 2015. Il fixera un calendrier et des points d'étape de la mise en place du CPA.
3. La ministre du Travail présentera un projet de loi sur le CPA début 2016, en vue d'une adoption au Parlement au premier semestre de l'année.
4. L'accord interprofessionnel sur le CPA prévoira aussi un calendrier de concertations tout au long de l'année 2016 sur la levée des freins à la mobilité géographique, le réexamen des conditions d'ancienneté pour de nombreux dispositifs légaux, l'extension et la portabilité du compte épargne-temps (CET), l'utilisation de droits à l'assurance chômage...
5. La négociation sur le régime d'assurance chômage s'ouvrira début 2016, en vue d'aboutir à une nouvelle convention au 1er juillet 2016.
6. Emmanuel Macron présentera une loi au premier semestre 2016 sur les « nouvelles opportunités économiques ». Le gouvernement invitera à réviser l'ANI de 2005 sur le télétravail, afin de l'adapter aux nouvelles formes du télétravail (*coworking*, nomadisme, télémanagement).

En somme, l'avalanche des rapports (Mettling, Combrexelle, Pisani-Ferry...), de lois (Macron, Rebsamen) et d'ANI convergent vers cet objectif : détruire au plus vite l'ancien droit pour établir un droit en miette adapté à « l'essaimage » des salariés et leur mutation en auto-entrepreneurs.

Ils mettent le feu au lac. Il ne s'agit pas de concocter une énième journée pour le communiqué. Nous devons réagir en fonction de l'actualité réelle, pour réellement bloquer les attaques libérales. C'est pourquoi le tempo de Valls et du Medef nous impose une mobilisation fin octobre. À la place d'une tactique démobilisatrice d'évitement, nous pouvons compter sur la réactivité des militants syndicalistes, telle qu'elle s'est manifestée devant l'Assemblée nationale le 22 octobre. Ensemble, solidaires, tout est possible. Dès le 30 octobre.